

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

Séance n°1

Mardi 5 novembre 2019

### Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Dessin, Mme Brunel, Mme Pivard, Mme Houdayer
- *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mmes Jauffrit, Guénégo, Saint-Lo, Angibert, Théaudière et M. Beaussant
- *Représentants des Parents d'Élèves FCPE* : Mmes Garreau, Perreux, Labrousse, Lefevre, Pouliquen et M. Ruault-Sapin, Dailly
- *Représentants des Elèves* : Mme Rocquefelte et M. Pirotais
- *Représentants des Agents* : M. Buord, Mme Paysan
- *Représentant du Département* : M. Landier

*Excusés* : Mmes Tararbit, Prevot, Gautier, Goyaux, Rousseau et Ficat ; M. Puiroux, Massonnet et Bordron

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 05 et désigne, comme secrétaire de séance, Mme Paysan.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Principale fait lecture de l'ordre du jour.

Les représentants des enseignants interviennent pour faire 2 demandes :

- Ils souhaitent aborder les questions diverses en début de CA de façon à pouvoir les traiter à esprit plus attentif
- Ils demandent à ce que les CA ne durent pas plus de 2h. Mme la Principale répond que cela a été le cas la plupart du temps.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02/07/2019**

#### **Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02/07/2019**

Sera voté au prochain CA car les membres du CA ont changé et les nouveaux membres n'ont pas reçu le compte-rendu avec la convocation.

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

### 3. Mise en place des divers Conseils et Commissions (voir documents joints)

18h30 arrivée de Mme Pouliquen

### 4. Répartition des IMP

Document joint

Répartition des IMP			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

### 5. Sorties, voyages et projets, pour vote

#### Grand T en soirée :

5 classes sont concernées (3 classes de 5<sup>ème</sup> et 2 classes de 4<sup>ème</sup>). 1 soirée par classe les 27/11/19, 09/12/19, 04/02/20, 07/04/20, 28/04/20

Le coût est de 7€ par élève.

La participation des familles est demandée à hauteur de 3€ par élève

Grand T en soirée :			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

#### T au théâtre

2 classes de 6<sup>ème</sup> concernées. 1 spectacle en décembre 2019 et l'autre le 7 avril 2020

Le coût est de 14€ par élève.

La participation des familles est demandée à hauteur de 7€ par élève

T au théâtre			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

#### La soufflerie

6 classes concernées (3 classes de 4<sup>ème</sup> et 3 classes de 3<sup>ème</sup>). 1 spectacle + 1 atelier de 2h pour 4 classes avec un coût de 9€ par élève – 1 spectacle + 1 atelier de 6h pour 1 classe avec un coût de 10€ par élève.

La participation des familles est demandée à hauteur de 4€ pour les classes à 9€ et de 5€ pour la classe à 10€

### La Soufflerie

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### Voyage à La Mongie

2 classes de 6<sup>ème</sup> concernées. Séjour d'une semaine avec cours de ski du 13 au 20 mars 2020  
Le coût prévisionnel est de 290€ par famille.

Madame la Principale rappelle que Les familles ayant des difficultés financières pourront être aidées par le biais du fonds social.

Les représentants des parents d'élèves proposent de faire appel en cas de besoin aux parents des autres classes de 6<sup>ème</sup> pour les équipements.

### La Mongie

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### Voyage à Barcelone

2 classes de 3<sup>ème</sup> concernées. Séjour d'une semaine avec logement chez l'habitant  
Le coût prévisionnel est de 340€ par famille.

Des actions seront organisées pour réduire cette somme.

### Barcelone

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les représentants des élèves demandent pourquoi tous les élèves ne partent pas en voyage.  
Madame La Principale répond que l'organisation des voyages repose sur la volonté des enseignants qui construisent un projet pédagogique et que cela engage leur responsabilité.

### **6. Admission en non-valeur, pour vote**

Une famille n'a pas payé la demi-pension de l'année scolaire 2015-2016.

L'huissier n'a pu procéder à la totalité du recouvrement du fait de l'insolvabilité de la famille.

Il est donc demandé au CA de passer le solde non payé (72,92€) en non-valeur

### Admission en non-valeur

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### **7. DBM , pour information et vote**

#### - Pour information

- o Ouverture de crédits fonds social d'état à hauteur de 4 149.70€
- o Participation des familles Grand T en soirée (sortie du 24/09/19) à hauteur de 78€
- o Ouverture de la subvention collège au cinéma T2 et T3 année scolaire 2018-2019 à hauteur de 530€

- Ouverture de crédits pour une facture de perte de clés à l'entreprise Monnier qui est intervenue pour des travaux au collège à hauteur de 31.19€
  - Ouverture des crédits pour les pertes de carnets de liaison de janvier à juin 2019
  - Ouverture subvention déplacement piscine 2100€
- Pour vote
- Prélèvement sur le fonds de réserves SRH de 3 000€ pour le changement de 2 évaporateurs sur 2 chambres froides

<b>DBM</b>			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

### **8. Contrats et Conventions, pour vote**

Convention d'adhésion au Bassin Sud-Loire pour l'année 2019-2020 (coût 25€/an)  
Permet au bassin de proposer des animations, notamment sur l'orientation (rencontres professionnelles de l'orientation)

<b>Convention groupement établissement bassin Sud Loire</b>			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

Le groupement comptable a changé. Le siège est désormais le Lycée Jean Perrin

<b>Convention groupement de groupement comptable</b>			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

L'année scolaire passée, nous avons signé une convention avec la société IM France-MOBIDYS pour devenir établissement pilote d'utilisation de la bibliothèque SANDO constituée de ressources adaptées aux besoins des élèves dyslexiques. Cette année, la proposition est reconduite jusqu'aux vacances de Noël à titre gratuit à nouveau. Monsieur Athimon, référent de cette action aura un bilan à faire auprès de ses collègues pour évaluer la qualité de ces ressources.

<b>Avenant au contrat IM France-MOBIDYS – bibliothèque SONDO</b>			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

## 9. Tarifs d'hébergement, pour vote

### Tarifs d'hébergement

Votants : 22      Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

## 10. Divers tarifs, pour vote.

### Divers tarifs

Votants : 22      Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

## 11. Concession de logements de fonction, pour vote

Les 4 logements de fonctions sont attribués à l'agent d'accueil, la gestionnaire, la Principale et la principale adjointe.

Le document est mis à jour avec l'arrivée de Mme Brunel, Principale adjointe qui a remplacé Mme Battistini.

### Concession de logements de fonction

Votants : 22      Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

## 12. Questions diverses

### Questions posées par les représentants des parents d'élèves FCPE

1 - Effectifs : vous nous aviez annoncé qu'il y aurait cette année une classe en moins pour les 6ème ; or il s'avère que le nombre de classes est le même que l'année passée ; même si les effectifs sont moins importants dans chaque classe, nous nous demandons "d'où viennent" ces élèves "non prévus" ; la sectorisation aurait évolué ? les dérogations auraient été plus facilement acceptées ?

Cette question avait été abordée lors du CA du 2 juillet dernier.

La prévision des effectifs se fait en novembre de chaque année sur la foi des remontées des écoles élémentaires. Lors du dialogue de gestion en novembre 2018, nous avons prévu 153 élèves en 6<sup>ème</sup> sur 6 divisions avec une classe supplémentaire si la sectorisation était revue. Tous les calculs de dotation ont été faits sur cette base. En juin 2019, il s'est avéré qu'il y avait 176 élèves affectés au collège Petite lande alors que la sectorisation est restée inchangée. L'école Ragon n'est pas dans notre secteur et nous n'avons pas plus d'élèves de cette école que d'habitude. Cette différence de 23 élèves est due peut-être à un peu moins de départs dans le privé et à quelques dérogations accordées, pas plus que les autres années, mais il y a eu pas mal de déménagements dans notre secteur et c'est sans doute cela qui a fait la différence. Pour l'année prochaine, nous prévoyons 7 divisions au moins, voire 8 au vu du nombre plus important des élèves en primaire. Mais là encore, les calculs risquent revus en juin en fonction des demandes d'affectation des futurs 6èmes.

Les représentants des enseignants interviennent pour dire qu'ils seront attentifs à la sectorisation.

2 - Chaque jour des élèves sont sur la cour à 11 heures faute de permanence (pour ne reprendre les cours qu'à 13h30 voire 14h) ; nous nous demandons pourquoi ces élèves ne sont pas en permanence afin de pouvoir travailler sereinement (être assis par terre en hiver pour prendre de l'avance sur le travail laisse les parents interrogateurs) ? Est-ce un problème de salle ? De surveillants (département) ?

La réponse est toujours la même. Il y a 5,5 équivalent temps plein d'assistants d'éducation nommés par l'éducation nationale (le département n'a rien à voir dans cette dotation qui est la même pour tous les collèges en fonction des effectifs). Les AED présents chaque jour, en moyenne 6 mais il faut enlever leur temps de pause-repas, se répartissent entre les ouvertures et fermetures des grilles, la surveillance de la cour et le service de restauration qui accueille 550 élèves chaque jour. Cependant, les élèves qui le désirent et qui travaillent dans le calme sont accueillis de 11h à 12h et de 13h à 14h en salle de permanence ou au CDI sur le temps du repas.

Les élèves terminant à 11h déjeunent dès 11h30.

Mme la Principale précise qu'elle n'a pas eu de candidature de service civique cette année mais des activités sont proposées dans le cadre du FSE ou de l'AS.

3 - Pronote prévoit un onglet pour les menus ; les parents aimeraient avoir connaissance de ces menus afin de rétablir un équilibre alimentaire qui ne semble pas être toujours respecté dans la présentation des plats (dont certains font état d'une faible qualité gustative).

Depuis le changement de société support de l'ENT l'année passée, la saisie des menus avait été abandonnée du fait des difficultés d'accès à la plateforme. Cette année, les choses commencent à mieux fonctionner. Les menus vont donc être mis sur le site du collège soit par le biais d'E Lyco, soit sur Pronote. Madame la Gestionnaire va voir quel support convient le mieux.

Pour l'équilibre alimentaire, la question avait également été posée lors du précédent CA en juillet dernier. Les menus sont établis en fonction de l'arrêté de 2011 qui fixe les règles et les quantités.

La qualité gustative est une question d'appréciation. Globalement, les élèves ne se plaignent pas et disent plutôt bien manger au self. J'ai d'ailleurs posé la question aux élèves de 6<sup>ème</sup> lors de la passation des évaluations nationales et les retours étaient en général positifs. La question pourra éventuellement être posée lors des conseils de classes.

Madame la Principale rappelle qu'il avait été de mettre en place une commission menus. Le CESC va être réuni assez vite pour lancer cette action au plus vite.

Mme La Gestionnaire précise que le plan Nutrition Santé va être revu prochainement.

Une nouvelle grille des menus va être établie en introduisant des plats ou menus végétariens.

Le collège va s'inscrire progressivement dans cette démarche.

Un représentant des parents d'élèves intervient pour demander comment sont appréhendés les élèves avec restriction alimentaire lors de leur passage au self.

Madame la gestionnaire répond que les menus sont réalisés avec un plat principal et un second choix (en quantité moindre) pour répondre aux besoins.

Les élèves ayant un problème médical (PAI) sont signalés à la demi-pension et ont un menu adapté à leur besoin.

Les autres élèves ont le choix mais, en fonction des quantités restantes, le chef essaie de répartir ce plat sur l'ensemble du service.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Principale lève la séance à 19h45.

La Secrétaire de séance

La Présidente du Conseil d'Administration

Madame PAYSAN

Madame DESSIN